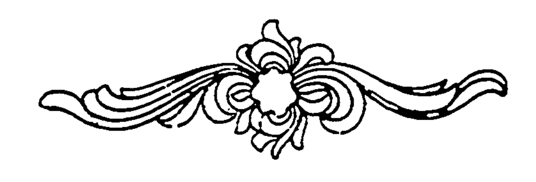
ESSAI DE MONOGRAPHIE FAMILIALE

Zéphirin Paquet

Sa Famille
Sa Vie
Son Oeuvre



QUÉBEC
1927

CHAPITRE II

La Famille Pasquier au Bourg-Royal

LA famille Pasquier est originaire du Poitou, France. Méry, le chef de la souche canadienne, habita longtemps la paroisse Saint-Jean-Baptiste de Poitiers. Il y gagnait honnêtement sa vie en lançant la navette sur la trame de son métier, car Méry était maître sergetier.

Il avait épousé Vincente Beaumont[1]. De cette union naquirent quatre enfants : Maurice, Marguerite, François et René. La mort pénétra inopinément dans cet heureux foyer : impitoyable, elle enleva la mère, encore dans la pleine maturité de l'âge. Vincente fut inhumée au cimetière paroissial, le 20 novembre 1658, " à main senestre, vis-à-vis les fonts "[2].

Dans le même temps vivait aussi à Poitiers un commerçant du nom de Jacques Forget. Sa femme, Renée Guillocheau, l'aidait dans son négoce tout en élevant ses deux enfants, Françoise et Claude. Ici encore, la mort frappa de sa terrible faux, mais c'est le père qui tomba sous ses coups.

Or, le 29 juillet 1659, nous trouvons ces deux familles devant le notaire Berthonneau, à l'effet de dresser un double contrat de mariage. Méry Pasquier

---

[1] Nous n'avons pu rien découvrir sur les origines de cette vénérable aïeule des Paquet.

[2] Acte de sépulture.

épousait Renée Guillocheau et Maurice, fils de Méry, épousait Françoise Forget[3], fille de Renée Guillocheau. Ce double et curieux mariage, bénit quelques jours plus tard[4] dans l'église Saint-Jean-Baptiste de Poitiers, unissait deux familles d'où sortira une nombreuse lignée de Paquet canadiens.

Quelle pouvait bien être la fortune de Méry Pasquier ? — Elle se réduisait à peu de chose si nous en jugeons par ce qu'il donnait à son fils Maurice, le jour de ses noces : " 1° Il le tenait quitte des frais de son apprentissage et maîtrise ; 2° Il lui cédait son métier de sergetier avec sa garniture et ses dépendances, un lit de bois de chêne avec sa couchette, son traversin, ses deux draps et sa couverture ; enfin, un coffre en bois de cerisier et cinq livres de vaisselle d'étain[5]. " — C'est tout. Renée Guillocheau, elle, forme la dot de sa fille avec " soixante livres en deniers, un lit de bois de noyer, une paillasse, une couette remplie de plume, une mante de laine blanche barrée de noir, un ciel de broderie et ses courtines et contenance de serge jaune, deux linceux, deux nappes, une douzaine de serviettes, un chaudron d'airain d'une contenance de deux seaux ou environ, deux escuelles d'étain, une broche, un poeslon et une cuillère d'airain[5]. "

Voilà les biens-fonds sur lesquels Maurice Pasquier et Françoise Forget devront échafauder leur fortune. Que restait-il à Méry Pasquier après avoir

---

[3] L'assimilation gratuite que fait Tanguay dans son dictionnaire généalogique, entre Forget et Froget et déclarant Françoise Forget fille de Nicolas Froget est, au moins, fantaisiste.

[4] Nous ne pouvons fixer la date, les registres manquent de 1659 à 1662.

pourvu son fils ? Nous ne pouvons le dire, n'ayant point trouvé l'inventaire de ses biens. Renée Guillocheau nous semble plus riche que son mari. Elle lui apportait, le jour de son mariage : " une somme de soixante livres (ou francs) en argent, plus un lit de bois de noyer garni de deux couettes, deux traversins, deux oreillers, une mante, un ciel de toile blanchie, un coffre de bois de noyer, six linceux, une douzaine de serviettes, six nappes, une table foncée de quatre pieds et demi de long, un chaudron d'airain d'une seillée[6], deux broches et six livres de vaisselle[5] ".

Ces textes nous montrent clairement que la fortune de ces deux familles consistait en un mobilier très modeste et 120 livres de vingt sous. Mais il y avait dans la maison, le métier à tisser, gagne-pain de la famille. Méry Pasquier, en le donnant à son fils lui avait dit sans doute : " Mon fils, je t'ai élevé ; sous ma direction, tu as fait ton apprentissage de sergetier ; tu possèdes ton diplôme de maîtrise ; maintenant travaille et contribue selon tes moyens à la subsistance de la famille. "

Mais l'unique métier ne suffisait pas à l'activité des deux hommes, aussi, le 29 août 1660, Maurice s'établit sur la paroisse Saint-Hilaire où il loua, pour deux ans, une boutique " avec chambre haute pardessus, faisant partie d'une maison située entre les églises, moyennant trente livres par an "[7].

---

5 Contrat de mariage Pasquier, Guillocheau et Forget — Minutes de Berthonneau, Archives de la Vienne, France, liasse E^4 — 26.

6 Contenance d'un seau.

7 Minutes Jehanne, notaire à Poitiers E. $4^{2\ 6}$ — 2.

Quant au père, il continua de demeurer sur la paroisse Saint-Jean-Baptiste. Le 5 février 1662, " il afferme de Mathurin Mayet, pour cinq ans. moyennant 51 livres par an, une petite maison avec jardin, contiguë à celle du bailleur et dépendant des Pauvres de la Dominicale "[8].

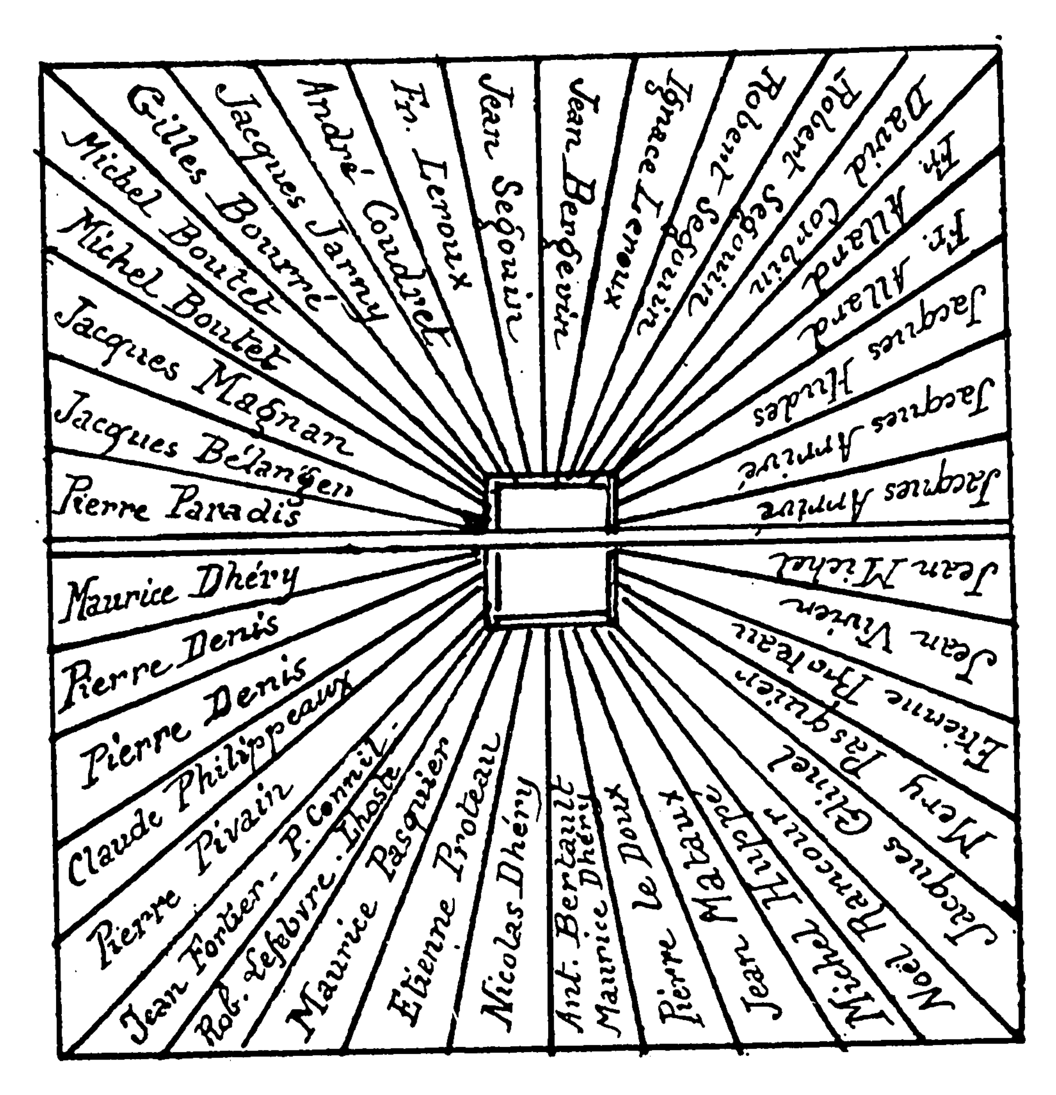
Méry Pasquier et ses fils vécurent toujours du travail de leur métier à tisser. Le 31 juillet 1660, nous constatons leur présence à une assemblée des sergetiers de la ville[9]. Cependant, vers 1662, Maurice dut s'établir à Vendeuvre, petit bourg situé à 20 kilomètres au nord de Poitiers. Tous les actes notariés dressés au Canada disent que la famille Pasquier est originaire de Vendeuvre, mais les régistres de cette paroisse ne gardent nulle trace de son passage. Le séjour qu'elle y fit ne fut d'ailleurs pas long. C'était le temps où Colbert recrutait partout des volontaires : agriculteurs, gens de métiers et soldats, pour coloniser la Nouvelle-France. Méry Pasquier et ses fils s'enrôlèrent librement. Au printemps de 1667, ils dirent adieu à leurs parents et amis et prirent la route de La Rochelle, rendez-vous des partants. Quelques jours plus tard, ils voguaient sur l'Océan au gré des vents soufflant dans les voiles. La traversée fut un long mois de dures souffrances. Mais voici Terre-Neuve, le Cap-Breton, puis le grand fleuve et enfin

---

[8] Les Pauvres de la Dominicale était une Institution charitable de Poitiers. Nulle paroisse n'étant indiquée dans l'acte; il est difficile de situer exactement les lieux. (Minutes Gaultier notaire à Poitiers E^{4}. — 25^{3}.)

[9] Cinq noms de Pasquier figurent sur la liste des présences : René, Emery, Morice, François et un autre René.

Québec, le Canada... leur nouvelle patrie[10]. Dès que parurent les navires, la population entière de la Basse-Ville et de la Haute-Ville, accourue sur le quai, salua avec enthousiasme les arrivants[11] : on aurait dit des frères qui se retrouvent après une longue absence. Picards, Normands, Poitevins se groupaient et cau.



Les premiers propriétaires de Bourg-Royal.

10 La famille Pasquier ne figure pas au recensement de 1666, effectué en février et mars. Cette année il n'y eut pas d'envoi de colons fait au compte du roi, d'où nous conlusions que la famille Pasquier qui figure au recensement de 1667 dû arriver au Canada avant l'automne de cette année.

11 Deux cent soixante-seize personnes arrivèrent à Québec en 1667.

saient bruyamment ; c'était à qui hébergerait les débarqués en attendant que M. Talon désignât à chacun sa nouvelle *habitation*[12].

Le lendemain fut jour d'action de grâces et de repos. On assista à la messe, on visita l'Hôtel-Dieu, la chapelle des Révérends Pères Jésuites, celle des Ursulines ; on passa devant le château du Gouverneur et du haut de la place d'armes on admira la nappe miroitante du grand fleuve, la côte verdoyante de Beaupré, les coteaux boisés de Charlesbourg et, à l'horizon, l'incomparable ligne crénelée des Laurentides. Puis les hommes se rendirent chez l'Intendant pour recevoir ses offres d'établissements.

Méry Pasquier et son fils Maurice acceptèrent chacun une concession au Bourg-Royal[13]. Celle de Maurice est ainsi décrite dans l'inventaire de ses biens : " Une terre de quarante arpents de superficie ayant un demi-arpent de front sur le chemin du trait carré, dix-sept arpents de profondeur, et quatre arpents sur la ligne qui la sépare des terres de la seigneurie de Beau-

---

12 A l'origine de notre histoire, on désignait sous le nom d'habitants, les colons habitués au pays, vraiment établis au Canada, pour les distinguer de la population flottante des commerçants qui ne séjournait ici que pendant la saison de la traite des pelleteries. Le terme " habitant ", par lequel nous désignons encore nos cultivateurs, n'a donc rien en soi d'injurieux ; loin de là puisqu'il est synonyme de tenace stabilité. Historiquement, chez nous, les " *habitants* sont les possesseurs du sol, et l " *habitation* " la terre qui leur fut concédée.

13 Le recensement de 1667 donne Méry Pasquier comme fermier de la dame Gloria. La chose est possible, mais l'âge, 30 ans, est certainement fautif.

port[14] ". La concession du père se trouvait la deuxième sur la face nord-ouest du carré, vers Bourg-la-Reine[15].

Quelques jours plus tard, Méry Pasquier et ses fils, le sac de provisions au dos et la hache sur l'épaule, gagnaient Bourg-Royal par la côte de Charlesbourg. Là on les mit en présence de leur bien... Un coup d'œil sur la forêt pour mieux juger des arbres que l'on allait abattre... un signe de croix... et le rude labeur du bûcheron commença.

Le premier souci fut évidemment d'élever une demeure. Oh ! non pas une maison confortable comme les nôtres, mais une simple cabane en madriers et bois rond taillés à même dans les arbres abattus. La charpente posée, on recouvrit le tout d'un bon toit en chaume à la mode française. Ses dimensions, me demandez-vous ? Seize pieds de long, quinze pieds de large, une porte en avant et une en arrière[16].

La petite maison bien close et bien murée, Maurice descendit à Québec pour chercher sa mère, sa femme, sa fille et sa sœur. Quel bonheur de se retrouver chez soi, en terre canadienne, sur un sol fécond, aujourd'hui " complanté de haut bois ", mais demain couvert de riches moissons et de prairies herbeuses. Vraie fête de famille où les cœurs se dilatèrent tout à la joie et à

---

14 Inventaire de Maurice Pasquier. (Greffe Delacetierre— 27 juillet 1703). La terre de Maurice Pasquier était la troisième sur le côté nord-est du carré.

15 Il est dit en effet dans l'acte de concession d'Étienne Proteau, du 30 juin 1685 : Une terre... joignant d'un côté à Jean Boudeau et d'autre côté aux héritiers ou représentants de Méry Pasquier ". (Greffe Rageot.)

16 " Une petite maison entourée de madriez, de seize pieds de long sur quinze pieds de large, planchée de pieux fillez, couverte de paille ". (Inventaire de Maurice Pasquier.)

l'espérance ! Sur la terre de Maurice, un arpent seulement avait été mis en valeur par les soins de M. Talon[17] ; mais tout l'automne, les arbres tombèrent sur la terre des Pasquier. Bien avant les neiges l'éclairci était doublé, le sol essouché, travaillé à la pioche et prêt à ensemencer. L'hiver fut rude, mais l'érable, le hêtre et l'épinette flambaient tour à tour dans la cheminée. On faisait cercle près du feu pour préserver ses membres des morsures du froid. Les cœurs aussi s'échauffaient, car on se sentait plus uni devant le foyer familial où se faisaient toutes les confidences et toutes les confessions.

C'est là qu'on apprit, un soir, qu'à force d'équarrir les troncs à la hache René avait senti naître en lui la vocation de menuisier. Il voulait descendre à Québec, faire son apprentissage, puis s'établir. A cet aveu, Marguerite avait levé les bras et s'était écriée : " Comme ça, tu veux nous quitter ! " Mais le père, redressant sa taille, dit : " René a raison, il fait bien de songer à son avenir. Quand il voudra partir, je le conduirai moi-même à Québec. "

— " Merci, père ! " murmura timidement le jeune homme en essuyant du revers de sa main une larme qu'il s'efforçait de retenir.

Quelques jours plus tard, René entrait en apprentissage à la Basse-Ville. Il devint en peu d'années un menuisier très expert. Le 16 octobre 1679, il contractait mariage avec Hélène Lemieux, fille de Gabriel Lemieux, maître tonnelier. En 1685, il obtenait de MM. de la Barre et de Meulles " un emplacement à

---

[17] Recensement de 1667.

la Basse-Ville[18]. Il y construisit sa maison, éleva sa famille et mourut le 7 mai 1699[19], après une vie toute d'honneur et de travail.

René ne fut pas seul à quitter la maison, Marguerite qui, tout à l'heure, levait les bras au ciel, trouvait que son frère ne montait pas souvent au Bourg-Royal. D'après elle, le pauvre garçon devait s'ennuyer à la ville. — Cédant aux instances de sa sœur, Maurice l'accompagna à Québec, un dimanche. René fut certainement heureux ce jour-là, aussi Marguerite promit qu'*on* retournerait le voir de temps en temps.

Elle n'y manqua pas. Maintenant qu'elle connaissait la route, elle n'avait plus peur de s'y aventurer. A côté de René, il lui semblait faire bonne figure chez les menuisiers de la Basse-Ville, alors surtout qu'on causait du pays, du Poitou et des amis qu'on avait laissés là-bas.

Or un soir de septembre, Marguerite rentra de Québec, un peu rêveuse et moins expansive que de coutume.

— Qu'as-tu donc, ma fille ? lui demanda brusquement la mère, après souper, alors qu'on s'asseyait en rond autour du foyer.

— Rien, je pense seulement que je vais peut-être faire comme René.

---

18 " Un emplacement de trente-cinq pieds de terre de face, situé le long de la côte, depuis la concession de Jean Amiot, serrurier, en tirant vers la fontaine Champlain avec la profondeur qui peut se trouver sur la dite face dans le penchant de la côte ".

19 L'acte de sépulture est du 9 mai 1699. René Pasquier avait 55 ans environ.

— Est-ce que par hasard tu voudrais te faire menuisier ? répliqua Maurice, d'un air où pointait la malice.

— Un peu, répondit Marguerite.

— Cela veut dire, sans doute, reprit le père, que tu as trouvé un mari.

— Oui, père.

— Un menuisier ?

— Oui.

— Alors, dit Maurice, ce doit être le Picard, François Biville, un des compagnons de René.

Marguerite ne répondit pas, mais son silence disait suffisamment :

— " C'est bien lui. "

En effet, le 26 novembre 1670, Marguerite Pasquier épousait à Québec, François Biville[20].

Après le départ de Marguerite il ne restait donc plus au Bourg-Royal que Maurice et sa femme avec leurs vieux parents. Cependant une figure d'enfant apparaissait au berceau. Louis, né le 14 janvier 1669, commençait à faire l'orgueil du père, comme la petite Jeanne, né en France, faisait la gloire et l'espérance de la mère.

Méry Pasquier voyait avec joie cette multiplication des berceaux. " La bénédiction divine est sur

---

20 M. Talon assista au contrat de mariage, le signa et ajouta à la dot une somme de 50 livres au nom de Sa Majesté. (Greffe R. Becquet 23 nov. 1670.) François Biville mourut en 1675 et Marguerite Pasquier épousa en 2e noces Bernard Gonthier, autre menuisier de la Basse-Ville.

mes enfants, " disait-il, en les voyant s'établir et prospérer. Le vieillard, réconforté par cette consolante pensée, redoubla d'activité et de travail.

La grande préoccupation de ces premières années de séjour au Bourg-Royal fut d'abattre la forêt, de *déserter*, pour rendre le sol propre à la culture. Maurice et son père s'y employaient avec ardeur. En 1681, Maurice mettait dix-huit arpents en valeur. Seuls, Nicolas Dhéry et Michel Boutet avaient à Bourg-Royal, conquis à la culture une plus grande étendue.

Voulez-vous juger de la difficulté que présentait ce travail de défrichement Jetez-vous en pleine forêt vierge avec une hache, une pioche et vos deux bras ; coupez, abattez, déracinez, faites-vous de l'espace. Pas de bêtes pour tirer la charrue ; labourez à la pioche ; ensemencez le peu d'étendue que vous aurez ainsi préparé ; puis, tout en élargissant votre champ par de nouveaux labeurs, attendez que Dieu bénisse vos semailles en faisant pousser votre blé, croître votre avoine et mûrir vos pois[21].

Une situation si précaire ne pouvait laisser M. Talon indifférent. Il pressait de plus en plus Colbert d'expédier au Canada des animaux domestiques. Le ministre répondit largement à l'appel de l'Intendant. De 1669 à 1672 arrivèrent à Québec quantité de chevaux et d'ânes, de bœufs et de vaches, de brebis et de porcs. En 1671, Bourg-Royal fut pourvu d'un âne banal et presque tous les cultivateurs reçurent des bêtes

---

21 Les inventaires de ce temps ne parlent pas d'autres cultures. Parfois on payait ses redevances en blé, en avoine ou en pois.

à cornes et des porcs[22] . Désormais grâce aux bœufs au pied sûr, la charrue sillonnera les champs et retournera les prés du vaste coteau.

Les efforts de M. Talon tendaient encore à développer au Canada l'industrie du tissage Le chanvre canadien était de belle venue et la laine augmentait sur le marché à mesure que se multipliaient les moutons envoyés de France. On manquait cependant de métiers à tisser ; M. Talon en fit venir et les distribua dans les familles. C'est, sans doute, un de ces métiers dont Méry Pasquier fit l'acquisition afin de fournir Bourg-Royal de droguet, de serge, de drap, de toile, etc.

La navette du maître sergetier ne chômait que par manque de matière première.

L'habileté reconnue de Méry lui attirait toute la pratique du bourg. Sa petite maison devint ainsi un centre où les hommes aimaient à se rendre le soir après souper pour causer, fumer la pipe et se distraire. On y voyait assez fréquemment Michel Boutet dit l'Espine et Jacques Magnan ; Nicolas Dhéry maître cordonnier et Claude Philippaux, maître tailleur ; Pierre Pivain dit la Récompense, François Leroux, Jacques Bélanger et Gilles Bourré ; tous hommes dans la trentaine, défricheurs ardents et conteurs intarissables.

Or un soir d'été de l'année 1671, toute cette société discutait bruyamment devant la maison du sergetier. Maurice, descendu ce jour-là à Québec, en avait rapporté une grosse nouvelle : Bourg-Royal venait de changer de maître. Il y avait un édit du roi qui cédait les terres à l'Intendant.

---

22 Le recensement de 1681 attribue le nombre de quatre bêtes à cornes à presque tous les cultivateurs de ce bourg.

— Sa Majesté va-t-elle nous faire payer les cens qu'on lui doit ? demanda Nicolas Dhéry.

— Qu'est-ce qu'on lui doit, répondit Jacques Magnan, puisqu'on n'a jamais rien fixé là-dessus[23]. Voilà cinq ans qu'on nous promet des titres de concession et nous les attendons toujours[24].

— Cela ne tardera plus, répliqua Maurice Pasquier, on est rattaché au fief des Islets et l'intendant va certainement nous délivrer des titres.

— Et avec les titres, on payera, continua Michel Boutet.

— Eh bien ! on ira faire un tour au manoir seigneurial, une fois l'an, dit François Leroux. J'aime à me promener le panier aux chapons[25] au bras.

---

23 Dans un accord entre M. Talon et Georges Stems, le 6 avril 1671, nous lisons : " la dite habitation relevant de Sa Majesté et chargée envers Elle des cens et rentes qu'elle peut devoir que le dit seigneur Intendant n'a pu dire ni déclaré de ce enquis. " Ce texte que nous retrouvons dans tous les actes de vente faits avant 1672 signifie suffisamment que les censitaires de Bourg-Royal n'ont payé aucun droit seigneurial de 1666 à 1672.

24 Toutes les concessions de Bourg-Royal furent accordées verbalement. Le 30 septembre 1669, Antoine Bertault dans la donation qu'il fait de sa terre à Maurice Dhéry " déclare que la dite habitation lui appartient à cause de la donation verbale à lui faite par Messire Jean Talon qui lui en doit donner titre en forme ". (Greffe R. Becquet.)

Le 7 février 1668, M. Talon cède à Pierre Paradis une terre de 40 arpents à Bourg-Royal, et ce " aux clauses et conditions portées par les contrats qui seront délivrés pour les concessions distribuées à Bourg-Royal ". (Greffe Becquet.)

Le 20 mars 1672, Jean Vivien vend sa concession à Robert Leclerc ; à cette date l'acte dit encore : " cette concession étant en la censive de Sa Majesté... mais ajoute : " s'oblige le dit Leclerc de suivre la teneur des titres de concession qui lui seront donnés par Mgr l'intendant ". (Greffe Vachon.)

25 Les censitaires du Bourg-Royal payèrent dans la suite 40 sous de cens et deux chapons vifs le jour de la St-Martin d'hiver, 11 novembre.

— Va-t-il nous construire un moulin[26], notre seigneur Intendant ? demanda Maurice Dhéry.

— C'est son devoir, et on le lui demandera, répondit Méry Pasquier.

Sur ce mot les discoureurs dressèrent la liste des désiderata. Le chemin qui descendait vers la route de Beauport n'était pas en état[27] ; la commune, non déboisée, ressemblait à une fondrière ; les ruisseaux vagabondaient partout sur les terres aux temps de pluie ; pas de route non plus vers Charlesbourg, etc., etc. Le groupe se dispersa. Lentement, deux à deux, trois à trois, les hommes s'en allèrent. Rentré à la maison, chacun dut redire devant les femmes les grandes nouvelles de la journée. Ce soir-là, on se coucha tard à Bourg-Royal.

On ne tarda pas à savoir officiellement que M. Talon, devenu, par la volonté de Sa Majesté, Seigneur du Bourg-Royal[28], délivrerait à ses censitaires des titres en due forme. Dès le printemps, Germain Langlois, Gilles Bourré et Jean Vivien allèrent chez l'Intendant et revinrent avec leur papier signé de sa main et scellé

---

26 Le moulin fut construit sur la terre qui longe la route au nord-est. En 1687, cette terre est appelée " terre dépendante du moulin seigneurial ". (Concession à Paul Chalifour, 8 mars 1687. — Greffe Rageot.)

27 M. Talon, le 7 février 1668, avait acheté de Pierre Paradis " 96 perches de terre sur 18 pieds de large pour y faire la plus grande partie d'un grand chemin facilitant les communications des habitants de la ville de Québec avec ceux des villages de Bourg-Royal et Bourg-la-Reine ". (Greffe R. Becquet.)
Ce chemin existe encore et relie le chemin de Beauport à Bourg-Royal.

28 Les lettres patentes qui incorporent Bourg-Royal et Bourg-la-Reine à la baronnie des Islets sont du 14 mars 1671.

à ses armes[29]. Les autres censitaires moins pressés attendirent qu'il plut à M. Talon d'établir les sieurs Philippe Varnier et Ph. Gauthier de Comporté ses procureurs pour délivrer en son nom les titres de propriété[30].

La concession de Maurice Pasquier fut ratifiée par l'Intendant, le 7 novembre 1672. Depuis six ans qu'il défrichait, l'actif colon s'était peu à peu enraciné à son sol. Il aimait la terre fécondée par ses sueurs et la bénédiction divine Chaque dimanche d'été, il en faisait le tour, considérait les semences, rajustait quelques perches de la clôture, puis s'enfonçait sous bois supputant le bénéfice qu'il pourrait retirer du prochain abatis[31]. Quand il rentrait à la maison, c'était pour parler de sa terre, en vanter les mérites et dire à sa femme toutes les espérances nées dans son âme. Méry, son père, l'encourageait à rester actif, lui promettant le secours de ses bras tant que le bon Dieu voudrait bien lui laisser des forces.

Hélas ! le vieillard les sentait bien diminuées. Il avait quitté sa petite maison et logeait depuis quelque temps chez son fils. Une déclaration notariée du 10 août 1675, nous apprend en effet " que Méry Pasquier et Renée Guillocheau sa femme, ne pouvant plus faire valoir leur *habitation* à cause de leur âge caduc,

---

29 Concession à Germain Langlois, le 8 mars 1672.
" à Giles Bourré, le 13 mars 1672.
" à Jean Vivien, le 20 mars 1672.

30 La procuration est du 8 novembre 1672. Six actes de concession furent signés le 7 novembre 1672 et neuf, le 13 mars 1673.

31 Dans les pièces de l'époque, on prise la corde de bois à vingt sous.

ont été obligés de se retirer chez Maurice Pasquier leur fils, lequel a soin d'eux et chez lequel ils ont porté le peu de bien qu'ils possèdent. "

Et quel bien ? Les bons vieux ont soin de les spécifier, afin qu'à leur mort, il n'y ait pas confusion entre ce qui est à eux et ce qui est à leur fils, et que ce dernier ne soit pas inquiété par les cohéritiers. " Tout ce qu'ils ont de bien consiste donc en une *habitation* sise au dit lieu, une boutique de sergetier garnie, un lit de plume avec un traversin, une *couverte*, trois plats d'étain, une crémaillère. Ils déclarent qu'ils n'ont pas autre chose et que le reste appartient à leur fils[32] ".

La présence du père et de la mère au foyer de Maurice était pour le jeune ménage un constant réconfort. On vivait heureux chez les Pasquier, on y goûtait ce bonheur tout intime qu'éprouvent des cœurs à se vouloir et à se faire du bien. Nous n'avons relevé qu'une ombre de tristesse encore très passagère au sein de cette famille. Voulez-vous, cher lecteur, en connaître l'histoire ?

Il y avait dans le paisible Bourg-Royal une femme nerveuse, acariâtre, colère, bref possédant assez de défauts pour être la croix de ses voisines. Je puis la nommer, elle n'a pas laissé parmi nous de postérité. Veuve de Jean Fortier, elle venait d'épouser Pierre Connil ; on l'appelait, dans le bourg, Geneviève Alexandre.

Or, le jeudi 4 juillet 1675, Renée Guillocheau, femme de Méry Pasquier, avait attaché à un piquet de clôture proche du hangar de Pierre Connil — sauf

---

32 Déclaration de Méry Pasquier et Renée Guillocheau sa femme. (Greffe Duquet, 10 août 1675.)

votre respect — une truie accompagnée de quatre cochonnets. C'était son droit, car le chemin comme le mail était commun à tous et tous pouvaient y faire pâturer leurs bêtes. Mais Geneviève Alexandre ne l'entendait pas ainsi. Dès qu'elle vit les innocentes créatures folâtrer dans l'herbe vis-à-vis de sa maison, elle entra en furie et interpellant le jeune Louis Pasquier, qui s'amusait sur le chemin avec son petit frère François :

— Ta grand'mère est-elle à la maison ?

— Oui.

— Va-t'en lui dire qu'elle enlève sa truie de là et lui donne de son herbe ; autrement, je m'en vais couper la corde. Cette herbe-là, je tiens qu elle repousse pour ma vache.

Louis s'en allait vers la maison. mais sa grand'-mère. qui avait tout entendu, sortit par en arrière et lui fit signe de la main en lui disant : " Va, va, tu ne tiens rien d'elle. "

Ces simples mots excitèrent encore plus Geneviève Alexandre qui, d'un seul coup, trancha la corde et s'en alla fièrement tirant la bête l'attacher plus loin. Renée Guillocheau s'était approchée, armée d'un bâton — précaution utile en présence d'une telle furie.

— Frappe, frappe, lui dit celle-ci.

L'invitation était alléchante et Renée Guillocheau y répondit en lui appliquant deux coups sur le côté. Mal lui en prit à la pauvre vieille, car la furieuse sauta sur elle, la saisit par la coiffe, la mordit au bras droit et, lui arrachant son bâton, en asséna un grand coup sur le bras gauche qu'elle cassa net.

Aux cris, les voisines accoururent : Madeleine Guillodeau, femme de Jean Poitevin et Marie-Rose Vivien, femme de Jean Boudeau, ramenèrent à la maison la pauvre Renée tandis que Maurice Dhéry, jeune garçon de quinze ans, courait au bois avertir les hommes.

Il n'y avait pas à attendre : la cassure du bras réclamait l'intervention du chirurgien On attela une vache à la charrette et Méry descendit à Québec avec sa femme. Là, on pansa la morsure et l'on remit en place les os cassés. L'homme de l'art dressa son rapport et, munie de cette pièce, Méry déposa sa plainte devant la maréchaussée.

La cause fut jugée le jeudi suivant, 11 juillet 1675, Les témoins racontèrent les faits [33]. Quant à Geneviève Alexandre, elle déclara qu'elle avait été frappée. Aux deux questions : Avez-vous mordu Renée Guillocheau ? l'avez-vous frappée ? elle répondit : Non.

— Comment, alors, expliquez-vous la morsure et le bras cassé ? lui demanda le juge.

— Je n'en sais rien, répondit-elle ; c'est une médisante, tout Bourg-Royal vous le dira.

Tout Bourg-Royal disait aussi que Geneviève Alexandre était coutumière de tels assauts, aussi le juge la condamna " à payer le chirurgien qui avait pansé Renée Guillocheau et de plus, à verser dix livres d'amende applicables au pain des prisonniers. "[34]

---

33 Nous avons reproduits le texte même de leurs dépositions. Les témoins furent Maurice Dhéry, Madeleine Guillodeau et Marie-Rose Vivien.

34 Les pièces de ce procès sont signés R. Becquet et collationnées sous le titre : Interrogatoire de Renée Guillocheau et Emery Pasquier contre Geneviève Alexandre femme de Pierre Connil. Du 11 juillet 1675. (Inventaire d'une collection.)

Peu à peu le calme se fit à Bourg-Royal et avec la paix, les jours de bonheur reprirent leur cours.

Le 26 janvier 1676, toute la famille Pasquier se trouvait réunie à la Basse-Ville autour de Marguerite qui, restée veuve de François Biville après cinq ans de mariage, épousait ce jour-là Bernard Gonthier, menuisier[35].

Trois ans plus tard, le 5 février 1679, grande et solennelle fête de famille à Bourg-Royal, chez Jean Paradis, qui épousait Jeanne Pasquier, la fille ainée de Maurice. Celui-ci donnait à sa fille comme cadeau " cinquante livres tournois, un lit de plume garni de son traversin et un habit de noce avec deux jupes de drap, habit que lui avait fait défunte Renée Guillocheau, vivante, mère-grand de la dite épouse[36] ".

Ces dernières paroles disent assez clairement que Méry Pasquier venait de perdre sa femme et Françoise Forget sa bien-aimée mère. Nous ne connaissons rien de cette mort ni de ce deuil. Nous ne savons pas non plus quand la grande âme de Méry Pasquier quitta ce monde. Le 16 octobre 1679, le vieillard assistait encore au mariage de son fils René avec Hélène Lemieux. Or comme son nom ne figure pas au recensement de 1681, nous croyons qu'il a dû mourir dans le cours de l'année 1680[37].

---

35 Bernard Gonthier possédait une propriété dans la Seigneurie de Beaumont où il s'établit plus tard.

36 Contrat de mariage de Jean Paradis et de Jeanne Pasquier. (Greffe Vachon — 5 février 1679.)

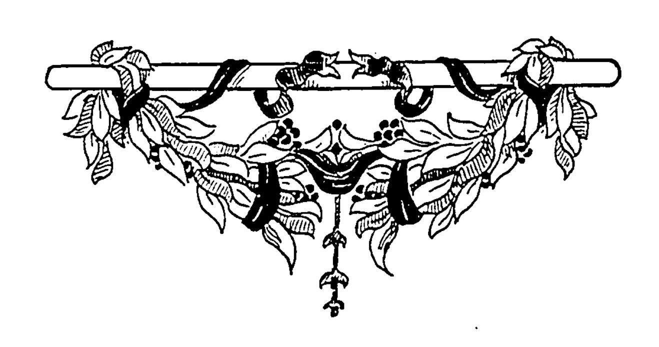
37 Les registres de Charlesbourg commençant en 1681 nous n'avons pu trouver les actes de sépulture de Renée Guillocheau ni de Méry Pasquier.

Ces deuils à moins de deux ans d'intervalle creusèrent un vide immense au foyer de Maurice, mais le père et la mère se ressaisirent pour entourer de plus de soins et de tendresse leurs jeunes enfants. Déjà Louis et François, garçons de douze et dix ans apprenaient de leur père le métier de défricheurs. En ce temps-là, les enfants de Bourg-Royal ne fréquentaient point l'école; aussi devenaient-ils de bonne heure les auxiliaires de leurs parents, c'est-à-dire des travailleurs aux bras et aux jambes robustes ; leur corps se musclait dans le labeur ardu des champs plus que dans les jeux de leur âge, et les fils continuaient plus volontiers le père.

Maurice Pasquier travaillait depuis dix-sept ans à Bourg-Royal, lorsque en 1683, une offre très avantageuse le détermina à descendre à la Canardière.

Dieu nous a confié un vaste domaine national; pourquoi n'en prendrions-nous pas notre part d'héritage. Colonisons chez nous.

— Hon. Athanase David.



La Famille Paquet

MAURICE PASQUIER et FRANÇOISE FORGET :

1. *Jeanne*, née en France ;
   mariée à Jean Paradis, à Charlesbourg, le 5 février 1679 ;
   inhumée à Charlesbourg, le 15 mars 1711.

2. Louis, baptisé à Québec, le 14 janvier 1669 ;
   marié à Geneviève Leroux, à Charlesbourg, le 9 janvier 1690 ;
   inhumé à Charlesbourg, en 1703.

3. *François*, (Jean-François).
   Baptisé à Québec, le 26 mai 1671 ;
   marié à Marie Marcou, à Beauport, le 9 nov. 1693 ;
   inhumé à Charlesbourg le 9 octobre 1758.

4. *René*, baptisé à Québec, le 9 sept. 1673.

5. JACQUES, baptisé à Québec, le 14 sept. 1675 ;
   marié à Françoise Stevens, à Québec, le 1er août 1697 ;
   inhumé à Québec, le 4 mars 1764.

6. *Françoise*,
   baptisée à Québec, le 7 fév. 1678 ;
   mariée à Paul Boulé à Québec, le 25 avril 1695 ;
   inhumée à Lévis, le 24 mars 1765.